



N° 78  
10 janvier 2001  
Bimensuel

## Rapports sur la pénibilité chez les enseignants

Le Conseil d'Etat a rendu publics deux rapports sur la pénibilité du travail dans le secteur de l'enseignement.

Le premier est issu de l'analyse du questionnaire «Balance», auquel près de 800 enseignants ont participé en 1999.

Le second, dû à l'Institut romand de santé au travail (IST), repose sur le dépouillement d'un questionnaire adressé à 7000 enseignants vaudois. Il montre notamment qu'un tiers d'entre eux présente des «signes avertisseurs» tels que mal-être ou fatigue générale.

Le rapport de l'IST constitue l'un des éléments d'appréciation qui ont conduit le Conseil d'Etat à proposer un crédit supplémentaire de 1,8 millions pour financer des mesures urgentes en 2001 dans le secteur de l'enseignement.

## Dans ce numéro



### COURRIER

Formulation épiciène bienvenue

2



### EMPLOI

23 postes vacants

4



### CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine

7



### MEMENTO

Le Plaisir à l'UNIL

8

# Charles Favre prend la tête du Conseil d'Etat



«**P**résident du Gouvernement: la place est bonne, malheureusement il n'y a pas d'avancement possible...» C'est avec cette boutade empruntée à un homme politique français que Jacqueline Maurer a passé le flambeau. Elle a ainsi retrouvé le rang de «simple» Conseillère d'Etat après avoir été la première femme Présidente du Gouvernement vaudois depuis son institution en 1855.

Reprenant la charge après avoir déjà occupé la présidence en 1997, Charles Favre a tout de suite garni sa main d'un carré d'as, symbolisant les atouts du canton. Le nouveau Président compte bien s'appuyer sur ces atouts pour faire face aux diverses péripéties et aléas qui interviendront durant une année qui s'annonce d'ores et déjà chargée. Francine Jeanprêtre assurera la vice-présidence. **Interview page 3**

## Directeur général pour l'enseignement obligatoire

**Daniel Christen** (photo) a été nommé directeur général de la future Direction générale de l'enseignement obligatoire. Cette nouvelle structure au DFJ résultera de la transformation de l'actuel Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire (SENEPS) suite à l'analyse du fonctionnement de ce Service menée en 2000.

Agé de 52 ans, Daniel Christen a débuté sa vie professionnelle comme enseignant à Lausanne avant

d'entreprendre des études de psychologie aux Universités de Genève et Neuchâtel.



Titulaire d'une licence en psychologie du travail et des organisations, il a occupé un poste d'adjoint au Service des affaires universitaires et culturelles du canton de Vaud avant de travailler comme chef de projet de recherche en pédagogie. Depuis 10 ans, Daniel Christen exerce une activité de formateur et de consultant indépendant.

## Postes vacants dans les deux genres

Il y a quelques mois, peut-être plus d'un an même, j'avais écrit à Laurent Rebeaud pour lui faire part d'un regret: que les offres d'emploi ne soient formulées qu'au masculin. Mes lignes avaient alors paru dans le «courrier des lecteurs», ce qui m'avait déçu. Mais ce qui m'avait encore plus fâchée et déçue, c'était la réponse, sous cette même rubrique, du responsable de ces pages médianes de la Gazette. Non, il n'est pas suffisant d'écrire quelque part (en haut ou bas de

page) que ces offres s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Non, cela n'est pas égal. Non, les textes rédigés correctement ne deviennent pas illisibles ou trop chargés.

La preuve? C'est que je constate qu'actuellement les offres d'emploi de la Gazette s'adressent vraiment aux femmes comme aux hommes. Etais-ce si difficile? Et je vous remercie d'avoir opté pour la formulation avec trait d'union, et non ces stupides pa-

renthèses qui, sous un trompeur couvert d'égalité, restent discriminantes. Le langage et les mots sont loin d'être innocents. Vous la savez sans doute, vous qui devez fréquemment rédiger articles, résumés, annonces et études.

Merci donc d'avoir changé votre manière de faire. Réclamer et critiquer sont une chose, reconnaître et féliciter en sont une autre. C'est ce que je souhaitais vous communiquer aujourd'hui. J'ajoute que je lis régulièrement et avec intérêt l'entier de la Gazette.

Martine Gagnebin,  
Présidente du CLAFV


**GRAND CONSEIL**

### Un nouveau visage

Durant la session du 5 décembre 2000, un nouveau député est entré en fonction:



**Pierre-William Loup**, chirurgien FMH, domicilié à Pully, remplace Jean-Marc Duvoisin, député libéral de l'arrondissement de Pully.


**PETITES ANNONCES**

**A vendre:** 12 fauteuils empilables pour salle de conférence. Prix à discuter. Tél. 021/728 63 60.

**A donner:** moto Yamaha 250 RDLC (route), avec système YPVS, pas roulé depuis longtemps, à remettre en état ou pour les pièces. Tél. 021 / 616 82 14.


**La Gazette**  
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Crettol, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)


**ACTUEL**

## La Constituante sur les bancs de l'Université

*Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, l'Assemblée constituante écrit à 180 l'avant-projet de la Constitution. Pour comprendre la révision en cours, trois soirées sont proposées par l'Université populaire de Lausanne.*

Durant l'automne dernier, l'Assemblée constituante s'est prononcée notamment sur les «Tâches publiques», et les «Droits fondamentaux». Rappel des points forts.

En matière de sécurité sociale, l'Assemblée inscrit le logement approprié à des conditions supportables, la protection des consommateurs, la protection de la famille, avec un système d'allocation et une organisation de l'accueil préscolaire. Elle instaure un dispositif d'assurance maternité cantonale en l'absence d'assurance maternité fédérale.

Concernant les étrangers, le Canton et les communes devraient garantir des procédures de naturalisation rapides et gratuites.

Pour cerner les enjeux de cette révision, l'Université populaire propose un cours public, les jeudis

**18 janvier, 1<sup>er</sup> et 15 février 2001, de 19h à 21h à la Salle du Grand Conseil, place du Château 6 à Lausanne.**

Au programme:

- *Qu'est-ce qu'une Constitution? Quelle est la marge de manœuvre des constituants du Canton de Vaud?* par Etienne Grisel, profes-

seur de droit constitutionnel.

- *Quelle est l'histoire des Constitutions vaudoises?* par Maurice Meylan, avocat et député.

- *Pourquoi les Vaudois ont-ils décidé de réécrire leur Constitution? Comment procèdent-ils? Que décident-ils?* Exposés et discussion avec les coprésidents de l'Assemblée constituante, Yvette Jaggi, Jean-François Leuba, René Perdrix, et en présence de plusieurs constituants.

Inscriptions au Secrétariat de l'Université Populaire de Lausanne, tél. 021/312 43 48. Prix d'entrée Fr. 36.- (ou fr. 12.- par soirée).

## La CAMAC a un nouveau patron

Le Conseil d'Etat a désigné **M. Abdelilah Zertiti** (photo) comme nouveau chef de la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC). Actuellement chef de projet à l'Unité informatique Riponne du DINF, M. Zerti-

ti reprendra la direction de la CAMAC progressivement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et complètement dès le 1<sup>er</sup> avril.

Né en 1963, M. Zertiti est ingénieur civil et docteur es



sciences techniques de l'EPFL. Il dirigera une équipe d'une dizaine de collaborateurs chargés de gérer la circulation des demandes de permis de construire

et d'autres dossiers au sein de l'Etat de Vaud.

# Les cartes du Président Favre

*Nouveau président du Conseil d'Etat, Charles Favre veut multiplier les relais, dans l'administration comme dans la population, pour valoriser les atouts du canton.*

*Interview.*

**L'année 2001 s'ouvre sur des échéances importantes pour le canton. Une liste imposante d'objets doit passer en votation. Par ailleurs, le budget 2001 met le canton au rang des cancras de la Suisse. Le nouveau président du Conseil d'Etat semble néanmoins confiant. Où puisez-vous ce bel optimisme?**

C'est vrai que le canton est confronté à des difficultés. Chaque problème financier, économique ou politique que nous rencontrons doit être reconnu très clairement. Mais ces mauvaises cartes identifiées, il nous reste des atouts qu'il est tout aussi indispensable de mettre en valeur. Nous avons une économie qui progresse, un bon niveau de formation, une population motivée à sortir de la crise, une bonne qualité des infrastructures et de l'administration... Certains de nos atouts dépassent le cadre cantonal, comme l'actuel projet triangulaire entre les universités de Lausanne et de Genève et l'EPFL. Une transparence complète sur nos bonnes et nos mauvaises cartes nous permettra de mieux les jouer.

**Le canton ne vient-il pas d'être montré du doigt, justement au sujet des moyens alloués à la formation professionnelle?**

Tout le monde est conscient de la nécessité d'une formation de bon niveau, mais les moyens doivent être investis de manière optimale.

**Contre une personnalisation trop forte de l'action gouvernementale, vous prônez le pragmatisme. Mais le renforcement moral que vous appelez de vos vœux ne nécessite-t-il pas la personnalisation et le charisme pour être transmis?**

Lors de ma précédente présidence, en 1997, les débats politiques ont été assez vifs. Le pragmatisme permet de dédramatiser ce genre de débats. Néanmoins, un des rôles de base des membres du Gouvernement et de l'administration est bien sûr de donner l'envie qu'on les suive. Mais il faut aussi des relais. J'aimerais trouver dans la population des gens qui relèvent que ce canton a tout pour bien faire. C'est à tous les niveaux, dans toutes les couches de la société que ces relais doivent fonctionner pour valoriser des terreaux économiques, culturels... Les personnes actives dans une profession donnée sont mieux entendues dans leur environnement que les déclarations du Gouvernement. Je constate que, contrairement à d'autres, les Vaudois peinent parfois à parler d'une seule voix quand il s'agit de défendre leur canton à l'extérieur. C'est sans doute le reflet d'une certaine pudeur typiquement vaudoise. Le canton est capable de s'en sortir, mais cela ne relève pas de la seule responsabilité du Gouvernement. Nous avons tous un rôle important à jouer, vers l'intérieur comme vers l'extérieur. C'est la responsabilité morale de chacun.

**Le climat social actuel n'est pas à la gloire du fonctionnaire et le moral s'en ressent. Comment pensez-vous renforcer au sein de l'administration le sentiment de fierté de servir l'Etat?**

Le rôle de l'administration est essentiel. C'est une vitrine. Chaque personne en contact avec la population joue un rôle de porte-drapeau. Les usagers sont plus sensibles à la façon

dont on leur répond à un guichet qu'à une déclaration d'un membre du Gouvernement. Il n'y a pas à rougir de la qualité de notre administration qui est formée de personnes compétentes. Malheureusement, la situation financière actuelle ne permet pas d'augmenter les salaires, en particulier dans les secteurs en concurrence directe avec le marché. Nous essayons de compenser cela, notamment par le renforcement des possibilités de formation et par les plans de carrière que prévoit le projet de nouveau statut. Nous avons par ailleurs maintenu



l'emploi ces dernières années et désirons demeurer un employeur modèle.

**La suppression de la nomination ne risque-t-elle pas de faire obstacle à un esprit de corps qui serait utile à la valorisation des atouts de l'administration?**

Je ne le crois pas. Dans d'autres cantons, la nomination des fonctionnaires est soit vidée de son contenu, soit supprimée. Nous avons opté pour la suppression, toujours dans un esprit de clarté et en concertation avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires. Parallèlement, nous offrons d'autres garanties, comme un tribunal arbitral paritaire. La nomination n'est pas directement en relation avec l'identité. Ce qui fait la force de l'administration, c'est l'assurance dans ses compétences. La mise en place d'un nouveau statut ne demandera pas seulement des ajustements techniques, mais aussi la poursuite des efforts de communication et le renforcement de la confiance de chacun.

**Votre double mandat de Conseiller d'Etat et de Conseiller national est-il compatible avec la charge de Président?**

Le double mandat représente une charge importante et j'aimerais parfois pouvoir mieux travailler mes dossiers au niveau national. Le travail de représentation qu'impose la présidence du Conseil d'Etat vient s'ajouter à cette charge. Le Conseil national offre un terrain au Président du Conseil d'Etat pour développer son rôle d'ambassadeur. Par ailleurs, des synergies concrètes existent entre les dossiers traités au Département des finances et ceux qui sont discutés aux Chambres fédérales. Le double mandat m'offre en outre une certaine distance pour voir les problèmes avec les yeux de ceux qui sont extérieurs au canton.

*Propos recueillis par Joël Christin*

# Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise  
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 24 janvier 2001

**DFJ** Département de la formation et de la jeunesse

## Directeur/trice général-e adjoint-e (secteur études et développement) au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) 100%

**Mission:** responsabilité générale du développement et du suivi pour l'école, de projets pédagogiques et organisationnels globaux ou spécifiques; encadrement d'un tiers des directeurs/trices d'établissement du canton; participation aux travaux et réflexions de la Direction générale de l'enseignement obligatoire; responsabilité hiérarchique des collaborateurs/trices du secteur; autres tâches en rapport avec le domaine d'activité (HC 3).

**Profil:** titre universitaire ou jugé équivalent; compétences et expérience en pédagogie ainsi qu'en gestion de projets. Aptitude à la conduite de personnel. Intérêt pour le service public et l'enseignement.

**Renseignements:** M. Bernard Studer, tél. 021/316 32 00.

**Adresse:** réf. 2489, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. Didier Gasser, R. Caroline 4 - 1014 Lausanne.

## Directeur/trice général-e adjoint-e (secteur pédagogie générale) au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) 100%

**Mission:** responsabilité générale de la maintenance et de l'évaluation du système pédagogique en cours au sein de l'école obligatoire; encadrement d'un tiers des directeurs/trices d'établissement du canton; responsabilité des collaborateurs/trices du secteur; participation aux travaux et réflexions de la DGEO; autres tâches en rapport avec le domaine d'activité (HC 3).

**Profil:** titre universitaire ou jugé équivalent; compétences et expérience dans le domaine pédagogique. Aptitude à la conduite de personnel; intérêt pour le service public, la pédagogie et le suivi de projets.

**Renseignements:** M. Bernard Studer, tél. 021/316 32 00.

**Adresse:** réf. 2488, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. Didier Gasser, R. Caroline 4 - 1014 Lausanne.

## Directeur/trice général-e adjoint-e (secteur organisation et planification) au sein de la Direction de l'enseignement obligatoire (DGEO) 100%

**Mission:** responsabilité générale de la maintenance et de l'évaluation du système d'organisation et de planification de l'école obligatoire; encadrement d'un tiers des directeurs/trices d'établissement du canton; participation aux travaux et réflexions de la DGEO, responsabilité des collaborateurs/trices du secteur; autres tâches en rapport avec le domaine d'activité (HC 3).

**Profil:** titre universitaire ou jugé équivalent; compétences et expérience dans le domaine de l'organisation; aptitude à la conduite de personnel; intérêt pour le service public, la pédagogie et le suivi de projets.

**Renseignements:** M. Bernard Studer, tél. 021/316 32 00.

**Adresse:** réf. 2490, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. Didier Gasser, R. Caroline 4 - 1014 Lausanne.

## Directeur/trice (secteur administration et finances) au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) 100%

**Mission:** responsabilité de la maintenance et de l'évaluation de l'organisation administrative et financière de la DGEO; gestion du budget et des comptes de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, création de tableaux de bord; responsabilité des collaborateurs/trices du secteur; autres tâches en rapport avec le domaine d'activité; conseils et soutien aux établissements scolaires (HC 2).

**Profil:** titre universitaire en gestion ou jugé équivalent; compétences et expérience en gestion administrative et financière; aptitude à la conduite de personnel; intérêt pour le service public et l'enseignement.

**Renseignements:** M. Bernard Studer, tél. 021/316 32 00.

**Adresse:** réf. 2491, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. Didier Gasser, R. Caroline 4 - 1014 Lausanne.

## Directeur/trice pédagogique au sein de l'Office des écoles en santé (ODES) 30%

**Mission:** assumer la direction générale de l'Office des écoles en santé, ceci conjointement avec le Directeur médical; conduire une équipe de collaborateurs/trices, élaborer et gérer des programmes et des projets; en collaboration avec le Directeur médical, fonctionner en qualité de référent-e de l'Office auprès du département pour la définition d'une politique de santé à l'école et pour la construction de programmes (HC 2).

**Profil:** licence universitaire d'enseignement et brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire avec environ 10 ans de pratique dans l'enseignement et quelques années d'expérience de direction d'un établissement scolaire; formation complémentaire en rapport avec la santé scolaire, soit l'animation de groupes, la gestion du changement, la pédagogie participative, la médiation, la prévention générale et spécifique et la santé publique et communautaire. Expérience de gestion de groupes et de projets ainsi que de travail en réseau; bonne connaissance de l'école vaudoise et du milieu des directions d'établissement. Maîtrise des langues allemande et anglaise.

**Renseignements:** M. Philippe De Vargas, tél. 021/316 32 17.

**Adresse:** réf. 2499, Département de la formation et de la jeunesse, Secrétariat général, M. Fabien Loi Zedda, R. de la Barre 8 - 1014 Lausanne.

## Chargé-e de recherche (Webmaster) au sein du Rectorat de l'Université 100%

**Mission:** responsabilité du site web de l'UNIL; gestion du site web: mise en ligne de l'information et supervision de celle des services du Rectorat; développement de l'information contenue sur le site et contrôle de sa validité; responsabilité du développement graphique et de la cohérence structurelle du site; rédaction de la charte internet de l'UNIL; conseil et formation aux utilisateurs/trices; coordination des groupes de projet internet de l'UNIL; en charge de la veille technologique (cl. 22-25).

**Profil:** titre universitaire avec pratique jugée utile à la fonction de 1 an au minimum; diplôme d'ingénieur ETS ou formation équivalente ou CFC d'informaticien-ne avec expérience de 2 ans au moins dans la gestion d'un site web important; ou CFC d'employé-e de commerce ou d'une autre profession avec 5 ans d'expérience environ dans le domaine informatique dont 2 ans dans la gestion d'un site web important. Expérience de création, de gestion et de promotion d'un site web institutionnel; bonne connaissance de la microinformatique (Mac et PC), des navigateurs web, des langages HTML et Javascript et des logiciels de création (Photoshop, Dreamweaver, Illustrator, Acrobat). Connaissance de l'anglais technique. Autonomie, sens de l'organisation, esprit d'initiative, aptitude à la communication. Expérience dans une activité de communication et/ou de coordination souhaitée.

**Renseignements:** Mme Gilberte Isler, tél. 021/692 21 14.

**Adresse:** réf. 2486, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA - 1015 Lausanne.

## Ingénieur-e informaticien-ne (Ingénieur D) au sein de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne 100%

**Mission:** gérer et développer la plate-forme PC de l'ECAL essentiellement orientée PAO, Multimédia et 3 D; assurer la gestion au quotidien des serveurs Internet et Intranet de l'ECAL; intégration d'une équipe gérant les plates-formes Mac, Win NT, Unix et un réseau TCP/IP (cl. 19-23).

**Profil:** diplôme d'ingénieur-e ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent; diplôme de technicien ET en informatique ou CFC jugé utile à la fonction et 10 ans de pratique environ. Maîtrise de l'environnement PC sous Windows NT4 et 2000 orienté PAO/Multimédia; ouverture d'esprit, sens de l'organisation, autonomie.

**Particularité:** poste temporaire d'une durée d'une année renouvelable.

**Renseignements:** M. Christian Sommereisen, tél. 021/316 92 59.

**Adresse:** réf. 2495, Ecole cantonale d'art de Lausanne, M. Pierre Keller, Av. de l'Elysée 4 - 1006 Lausanne.

## Assistant-e HEV (Ingénieur-e mécanicien-ne) au sein de l'Ecole d'Ingénieurs du Canton de Vaud 100%

**Mission:** assistance aux étudiant-e-s durant le laboratoire de CAO; responsabilité de projets internes (mise en service, mesures); participation à des projets externes (recherche appliquée, mandats) (cl. 19-23).

**Profil:** diplôme d'ingénieur-e en mécanique ou titre jugé équivalent; connaissance des systèmes d'exploitation Windows (NT, 95 ou 98); maîtrise de logiciels de CAO (Autocad, Solidworks); intérêt pour la conception de machines et/ou la mise en service de prototypes et/ou pour l'analyse numérique (MEF) et les mesures.

**Avantages:** possibilité de participer à une formation postgrade de haut niveau pour obtenir un diplôme européen d'ingénieur-e en soudage; opportunité d'acquérir une expérience pédagogique; participation à des projets novateurs et formateurs.

**Renseignements:** M. Frédy Oberson, tél. 024/423 23 24.

**Adresse:** réf. 2496, Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud (EIVD), M. D. Gern, Rte de Cheseaux 1, 1400 Yverdon-les-Bains.

### Employé-e principal-e d'administration au sein de l'Ecole des HEC 100%

**Mission:** secrétariat des études doctorales de l'Ecole des HEC: réception et validation des dossiers de candidature; encadrement administratif des activités de la commission doctorale (préparation des dossiers de présentation, organisation et PV des séances); suivi administratif du cursus d'études des doctorants; organisation de séminaires, logistique et organisation des soutenances de thèses; tenue à jour et diffusion d'informations; secrétariat du vice-doyen responsable de l'orientation économie politique; élaboration des horaires et plans d'études en collaboration avec le service central de l'Ecole, suivi des aspects contractuels et financiers de la gestion des assistant-e-s; traitement des pièces comptables; appui administratif aux procédures d'évaluation; secrétariat courant (cl. 14-16).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ. Maîtrise de la langue française. Très bonnes connaissances orales et écrites de l'anglais. Bonne connaissance de la bureautique (Word, Excel, e-mail). Autonomie, diplomatie, entregent et flexibilité. Connaissances d'allemand souhaitées.

**Renseignements:** M. Dominique Farcinade, tél. 021/692 33 00.

**Adresse:** réf. 2502, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA - 1015 Lausanne.

**Mission:** assurer les travaux administratifs liés à la remise d'autorisations d'exploiter pour les directeurs/trices d'institutions d'accueil de mineurs; établir des contacts avec les lieux d'accueil et les technicien-ne-s de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA); gérer les dossiers des institutions (cl. 14-16).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ; capacité à travailler de manière autonome; esprit de collaboration; maîtrise des outils informatiques (Word, Excel).

**Renseignements:** Mme Christiane Dayer, tél. 021/316 53 43 (le matin).

**Adresse:** réf. 2466, Service de protection de la jeunesse, M. Henri Buhler, BAP - 1014 Lausanne.

### Employé-e d'administration au sein de la Haute Ecole de Gestion du canton de Vaud (HEG-Vd) 100%

**Mission:** accueil et réception; secrétariat de l'école et des doyens; gestion des dossiers d'étudiant-es; participation à la gestion et au suivi des examens; gestion de divers fichiers sur informatique (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ; dynamisme, autonomie, précision, esprit d'initiative, résistance au stress, discrétion; maîtrise du français et des outils bureautiques courants; connaissances en allemand et en anglais.

**Particularité:** travail 1 soir par semaine (jusqu'à 20h30) et 15 samedis matin par année.

**Renseignements:** M. E. Schär, tél. 021/316 55 55.

**Adresse:** réf. 2487, Haute Ecole de Gestion du canton de Vaud (HEG-Vd), M. Ernest Schär, Av. Collonges 2 - 1004 Lausanne.

### Employé-e d'administration au sein de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (EIVD) à Yverdon 100%

**Mission:** entretenir des relations directes et écrites avec les étudiant-es, professeurs, chargé-es de cours, assistant-es et experts; collaborer à l'établissement des horaires et à l'organisation des examens; gérer des bases de données sur Filemaker et Access (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ; aisance rédactionnelle, maîtrise de Word et Excel. Sens de l'organisation.

**Avantages:** poste entièrement autonome et valorisant pour une personne dynamique et sachant prendre des responsabilités.

**Renseignements:** M. D. Gern, tél. 024/423 22 03.

**Adresse:** réf. 2484, Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (EIVD), M. D. Gern, Rte de Cheseaux 1, 1400 Yverdon-les-Bains.

## DINF Département des infrastructures

### Chef-fe de projet utilisateur A (informatique) au sein du Secrétariat général - Unité informatique Riponne 100%

**Mission:** assurer les rôles de correspondant-e informatique, d'assistant-e à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du suivi et du développement de différentes applications « métiers » ainsi que de spécialiste informatique en matière de controlling (cl. 28-30).

**Profil:** titre universitaire, diplôme ETS ou diplôme fédéral d'informaticien-ne de gestion ou titre jugé équivalent avec environ 8 ans de pratique, dont 3 ans dans l'informatique. Ou titulaire d'un diplôme d'ingénieur-e civile avec une solide expérience en informatique. Maîtrise de la méthodologie et des outils de conception d'applications, de la coordination et de la conduite de projets informatiques; aisance dans les systèmes de gestion de bases de données (oracle) et les outils/langages connexes, les systèmes d'exploitation (UNIX-Solaris, NT), et les environnements informatiques en rapport avec le controlling.

**Renseignements:** M. Jean-Paul Jaunin, tél. 021/316 70 12.

**Adresse:** réf. 2497, Secrétariat général du Département des infrastructures, M. Daniel Bringolf, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne.

### Dessinateur/trice C au Service des bâtiments 100%

**Mission:** saisie sur informatique; classement; mise à jour de plans; relevés (cl. 10-12).

**Profil:** CFC de dessinateur/trice ou titre jugé équivalent; rigueur, autonomie; curiosité intellectuelle. Permis de conduire.

**Renseignements:** Mme Fabienne Hoffmann, tél. 021/316 73 67 (matin).

**Adresse:** réf. 2494, Service des bâtiments, Mme Fabienne Hoffmann, Place de la Riponne 10 - 1014 Lausanne.

## OJV Ordre judiciaire vaudois

### Premier/ère secrétaire A au sein du Secrétariat général 100%

**Mission:** assurer le secrétariat du chef de l'Unité informatique départementale judiciaire (UID-J). Planifier des séances et tenir des procès-verbaux; gérer des contrats; collaborer à l'organisation des cours informatiques et au support informatique (help desk). Assurer la permanence téléphonique (hors help desk). Collaborer à la gestion des droits d'accès aux systèmes et applications ainsi qu'à la tenue des documents et formules standard de l'Ordre judiciaire vaudois (cl. 18-20).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 10 ans de pratique professionnelle environ. Effectue de manière indépendante des travaux administratifs spéciaux impliquant des responsabilités particulières et demandant de l'initiative et des connaissances approfondies. Maîtrise de la langue française. Notions d'anglais technique. Connaissances d'allemand un atout. Intérêt particulier pour le domaine bureautique. Pratique des principaux logiciels génériques (bureautique, messagerie, navigateur). Pédagogie et sens de l'organisation.

**Renseignements:** M. O. Schori, tél. 021/316 15 16.

**Adresse:** réf. 2504, Secrétariat général de l'Ordre judiciaire, M. O. Schori, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne.

## DFIN Département des finances

### Juriste au sein de l'Administration cantonale des impôts 100%

**Mission:** en charge de la gestion des litiges relatifs à la taxation et à la perception de l'impôt; de la défense de la position de l'Administration devant les Tribunaux, de la participation aux travaux législatifs en cours. Fait part de ses avis juridiques sur des sujets variés, tant sur plan externe qu'interne (cl. 24-28).

**Profil:** licence en droit. Thèse de licence ou pratique professionnelle de 3 ans environ dès l'obtention du titre; brevet d'avocat ou patente de notaire. Expérience de quelques années dans le domaine de la fiscalité. Bonnes connaissances d'allemand.

**Renseignements:** M. P. Curchod, tél. 021/316 20 73 ou M. F. Perraudin, tél. 021/316 20 82.

**Adresse:** réf. 2479, Administration cantonale des impôts, Ressources Humaines, Mme Dominique Erassas, Av. Jomini 8 - case postale 177 - 1018 Lausanne 18.

### Secrétaire-économiste au sein de l'Administration cantonale des impôts 100%

**Mission:** examiner avec les entreprises ayant bénéficié d'allègements fiscaux, les effets économiques et financiers de la mesure, ainsi que l'impact sur l'emploi, la masse salariale, les investissements; examiner les dossiers de demande d'exonération fiscale temporaire; collaborer à la gestion de la procédure de consultation avec le Département de l'économie et les communes intéressées; préparer les décisions pour le Chef du département des finances et communiquer les décisions (cl. 22-25).

**Profil:** licence en sciences économiques, diplôme de l'ESCEA ou titre jugé équivalent avec pratique de 3 ans environ après l'obtention du titre; expérience de quelques années en fiscalité au sein d'un secteur bancaire ou fiduciaire; capacité de négociation, faculté d'analyse, entregent, efficacité, sens de la qualité de service. Maîtrise de l'anglais et de l'allemand (lus et parlés).

**Renseignements:** M. Pierre Dériaz, tél. 021/316 21 09.

**Adresse:** réf. 2480, Administration cantonale des impôts, Section du personnel et de la formation, Mme Dominique Erassas, Av. Jomini 8 – 1018 Lausanne.

### Contrôleur/se d'impôt D ou Employé-e d'administration au sein de la Commission d'impôt et Recette d'Aubonne 50%

**Mission:** enregistrement des éléments imposables pour la facturation; sondages, statistiques, traitement des dossiers simples relatifs à l'impôt anticipé; différents travaux administratifs.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 2 ans environ; avoir réussi l'examen du cours de base pour contrôleurs/leuses d'impôt ou bénéficier de 4 ans d'expérience environ dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres). Ou CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ. Polyvalence, dynamisme, esprit de collaboration. Connaissances informatiques (Word, Excel), goût pour les chiffres.

**Renseignements:** M. P.-A. Liardon, tél. 021/821 12 28.

**Adresse:** réf. 2483, Administration cantonale des impôts, Ressources Humaines, Mme Brigitte Panchaud, Av. Jomini 8, Case postale 177, 1018 Lausanne 18.

### Employé-e de bureau qualifié-e au sein de l'Administration cantonale des impôts 90%

**Mission:** collaborer à la bonne marche du service sur le plan de la saisie d'éléments de la déclaration d'impôt en vue de la taxation provisoire; établir les notifications y relatives et effectuer différents contrôles (cl. 8-11).

**Profil:** CFC d'employé-e de bureau ou titre jugé équivalent; bonnes connaissances en matière bureautique (saisie de données), goût pour les chiffres; autonomie, précision, conscience professionnelle.

**Particularité:** le taux d'activité de 90% passera à 100%.

**Renseignements:** Mme Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01.

**Adresse:** réf. 2481, Administration cantonale des impôts, Ressources Humaines, Mme Brigitte Panchaud, Jomini 8, Case postale 177, 1018 Lausanne 18.

### Employé-e principal-e d'administration au sein de la Police cantonale 100%

**Mission:** au sein du secrétariat de la police de sûreté et de celui de la coordination judiciaire, vous traitez l'ensemble des tâches administratives: permanence téléphonique et gestion de la messagerie électronique; tenue à jour de différents tableaux; correspondance, archivage et décomptes divers; traitement et distribution du courrier en l'absence de la titulaire; mise à jour de fichiers de police judiciaire; saisie de données informatiques liées à l'analyse de la criminalité; prise de procès-verbaux (cl. 14-16).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ; casier judiciaire vierge, discrétion; esprit d'initiative, autonomie, aisance de contact. Excellente orthographe, maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Lotus Notes). Capacité d'intégration.

**Particularités/Avantages:** véhicule recommandé (absence de transport public à proximité); restaurant d'entreprise, facilités de parking.

*Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.*

**Renseignements:** M. Albert Blanc, tél. 021/644 85 10.

**Adresse:** réf. 2498, Police cantonale, Ressources Humaines, M. Frédéric Dupuis, Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne.

## DEC Département de l'économie

### Juriste (Chef-fe de l'instance juridique chômage) au sein du Service de l'emploi 100%

**Mission:** définir en collaboration avec la direction du service, la ligne de l'instance; gérer le personnel; statuer sur les demandes de préavis chômage en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas d'intempéries; vérifier, dans le cadre de la procédure de recours, le bien-fondé des décisions rendues en première instance par les autorités du Canton compétentes en matière d'assurance-chômage (cl. 24-28).

**Profil:** licence en droit; thèse de licence ou pratique professionnelle de 3 ans environ dès l'obtention de la licence; capacité à diriger une dizaine de collaborateurs/trices; aisance rédactionnelle.

**Renseignements:** Mme Thérèse de Meuron, tél. 021/316 61 03.

**Adresse:** réf. 2501, Bureau du recrutement et de la Mobilité, M. Didier Gasser, R. Caroline 4 – 1014 Lausanne.

### Secrétaire au sein du Service vétérinaire 60%

**Mission:** assumer l'organisation du secrétariat du laboratoire; mener à bien différentes missions en collaboration avec un-e autre collaborateur/trice (cl. 15-18).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique professionnelle. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Motivation, capacité d'adaptation, sens de l'organisation, autonomie, esprit d'équipe, précision. Maîtrise de Word et d'Excel, aisance rédactionnelle et excellente orthographe. Très bonnes connaissances en allemand et en anglais (parlées et écrites) bienvenues. Entregent.

**Renseignements:** Dr P. Boujon, tél. 021/316 39 00.

**Adresse:** réf. 2493 – SECLAB, Service vétérinaire, Dr P. Boujon, R. César-Roux 37, 1014 Lausanne.

## DIRE Département des institutions et des relations extérieures

### Employé-e principal-e d'administration au sein du Service des affaires extérieures 100%

**Mission:** au sein d'une petite équipe, vous appuyez les adjoints du service dans leurs projets respectifs et assurez le secrétariat du service, dont principalement les tâches suivantes: correspondance courante, prise de PV, accueil téléphonique, gestion des agendas et de certains dossiers, classement (cl. 14-16).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ; maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint, Outlook, Internet); sens de l'organisation, bonne rédaction, autonomie et souplesse.

**Renseignements:** Mme Lee Carnal, tél. 021/316 44 13.

**Adresse:** réf. 2492, Service des affaires extérieures, Mme Lee Carnal, R. de la Barre 2 – 1014 Lausanne.

### Suppléant-e de l'officier de l'état civil de Moudon 20%

**Mission:** exercer de manière autonome les tâches de l'état civil; tenir les registres spéciaux et les registres des familles; établir les communications; délivrer les extraits; célébrer des mariages.

**Profil:** CFC ou titre jugé équivalent; être majeur-e, laïque, de nationalité suisse. Connaissances pratiques dans le domaine de l'état civil. Aisance en dactylographie. Disponibilité, précision, facilité de contact. Dispositions pour célébrer des mariages.

**Particularité:** rémunération sous forme d'indemnités versées par l'officier d'état civil.

**Renseignements:** Mme Marianne Diserens, tél. 021/905 35 11.

**Adresse:** réf. 2500, Préfecture du district de Moudon, Place St-Etienne 6, 1510 Moudon.

**BRM** Bureau du recrutement et de la mobilité  
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23  
**Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.**



# Les décisions de la quinzaine

## Regroupement des offices de poursuites et faillites d'Orbe et d'Yverdon

Le Conseil d'Etat a autorisé le Tribunal cantonal à réunir en un seul arrondissement de poursuites et de faillites les districts d'Orbe et d'Yverdon, avec siège de l'office à Yverdon-les-Bains. Ce regroupement vise à améliorer l'efficacité, l'organisation et la sécurité. Il permet de mettre un terme à la situation qui voit, depuis l'automne 1999, le même préposé diriger simultanément les deux offices, et dégagera des économies dans les frais de fonctionnement. Enfin, il ne porte pas préjudice aux travaux de l'Assemblée constituante.

*Ordre judiciaire, François Kern, secrétaire général, 021/316 15 11*

## Arrêté sur l'assurance-maladie des requérants d'asile

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté permettant d'assurer les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les personnes à protéger sans autorisation de séjour contre la maladie et les accidents auprès de la caisse-maladie SUPRA, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Selon la convention tripartite liant l'Etat, la FAREAS et la SUPRA, l'Etat s'engage à garantir une couverture du risque de SUPRA pour un montant maximum de Fr. 3 millions, sous réserve de l'aval de la Commission des finances du Grand Conseil. L'arrêté inclut la volonté d'assurer le suivi sanitaire des requérants d'asile et la maîtrise des coûts médicaux par le maintien, voire le développement du réseau de santé désigné (FARMED). Ce dernier, constitué des centres de santé du Service infirmier de la FAREAS et des médecins de premier recours reconnus, devient dorénavant un passage obligatoire pour les requérants d'asile.

*Gérald Rohrbach, coordination cantonale de l'asile, 021/316 51 81*



## Augmentation du crédit cadre pour les régions de montagne (LIM)

Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en consultation le projet de loi d'application cantonale de la nouvelle loi fédérale d'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM). La loi fédérale privilégiant les infrastructures de développement qui permettent à ces régions de valoriser leurs atouts dans des créneaux spécifiques, la Confédération a, par souci d'efficacité, donné de plus grandes tâches aux cantons. C'est pourquoi le Conseil d'Etat propose une augmentation du crédit cadre de la LIM de 50 à 65 millions, destinés à concrétiser les divers projets.

*Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99*

*Véronique Martrou, économiste, 021/316 60 12*

## Approbation du règlement d'application relatif aux entreprises

Trois règlements d'application doivent être élaborés pour la mise en œuvre de la loi sur la promotion économique (LPE) du 15 septembre 1999. Le Conseil d'Etat a adopté le règlement relatif aux entreprises, qui fixe les procédures et les détails des différentes aides, formalise la pratique déjà en vigueur au Service de l'économie et du tourisme et rappelle le principe du développement durable inscrit dans la loi. Le règlement concernant le Conseil économique a été adopté par le Conseil d'Etat en mai 2000; celui concernant les soutiens aux institutions et aux organismes sera présenté prochainement.

*Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99*



## Sur l'autoroute, les panneaux à messages variables fonctionnent bien

Les panneaux à messages variables de l'autoroute de contournement de Lausanne fonctionnent maintenant à satisfaction. Leur mise en service a connu des problèmes d'installation, des pannes et des retards dus au manque de formation des opérateurs et techniciens. Mais tout ceci est maintenant résolu. Toutes les interventions pour mettre le système au point ont été effectuées par l'entreprise adjudicataire dans le cadre de la garantie, donc sans surcoût pour l'Etat. Les trois panneaux ont coûté 460'000 francs, dont 86% à la charge de la Confédération. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation du député Petter.

*Bernard Daucher, chef du Service des routes, 021/316 71 30*



## La Caisse Vaudoise adhère au Groupe Mutuel

La Caisse Vaudoise, assurance maladie appartenant à l'Etat et gérée par les Retraites populaires, adhère au Groupe Mutuel. Cette privatisation, décidée par le Conseil d'Etat, sera réalisée en maintenant l'identité de la Caisse ainsi que les postes de travail actuels aux conditions existantes et avec des perspectives de développement. Les assurés verront ainsi leurs primes stabilisées.

*Charles-Louis Rochat, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021/316 50 01*

## Attribution du Fonds de prévention et de lutte contre les toxicomanies

Le Conseil d'Etat a pris acte du Concept vaudois en matière de remise de matériel stérile aux toxicomanes. Il relève que la politique cantonale en la matière n'est pas modifiée mais qu'il s'agit d'une harmonisation et d'un cadrage des conditions de remise et de financement. En termes de santé publique, la remise de matériel stérile est une tâche publique dans le domaine des maladies transmis-

sibles (sida et hépatites) et représente aussi une offre de soins, de conseil et d'orientation pour les toxicomanes. La pratique de l'échange entre matériel propre et usagé sera généralisée. Le financement est assuré par le Fonds de prévention et de lutte contre les toxicomanies. Une évaluation est prévue après deux ans.

*Janine Resplendino, Service de la santé publique, 021/316 42 25*

## Organisation de l'Ecole cantonale vaudoise de laborantines médicales

Le règlement de l'Ecole cantonale vaudoise de laborantines médicales a été modifié afin de tenir compte de la nouvelle durée de formation de 42 mois, en conformité avec les prescriptions de la Croix-Rouge suisse.

*Josette Wasem, Hospices cantonaux, 021/314 68 13*



## La détermination de la valeur locative des immeubles sera indexée

Vu les modifications apportées par la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement sur l'imposition de la valeur locative. La principale innovation réside dans l'indexation, à chaque période fiscale et pour tous les propriétaires, de la base statistique servant à déterminer la valeur locative. Une déduction de 35% est par ailleurs accordée à tous les propriétaires. Les plus récents bénéficieront de ce fait d'une valeur locative réduite, alors que les plus anciens, soit ceux dont les valeurs locatives n'ont pas changé depuis de nombreuses années, connaîtront une augmentation. Ces modifications devraient se traduire par une diminution de recettes cantonales de l'ordre de 4 millions de francs.

*Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 73*

## Plan statistique cantonal 2001

Le Conseil d'Etat a adopté le plan statistique cantonal 2001, qui recense l'ensemble des activités statistiques au sein de l'Administration vaudoise. Ce plan met l'accent sur cinq axes de travail principaux: l'enrichissement de l'information statistique, l'amélioration de sa diffusion, le renforcement du partenariat avec l'extérieur du canton, la valorisation des résultats des recensements fédéraux ainsi que la gestion du système d'information statistique cantonal.

*Jean Campiche, chef du Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS), 021/316 29 40*

## Comparaisons intercantionales sur les finances publiques

En réponse au postulat du député Gérald Bovay, le Conseil d'Etat confirme son intention de réaliser des comparaisons intercantionales sur les finances publiques. A l'heure actuelle, le canton de



Vaud participe activement aux travaux du groupe d'étude sur les finances intercantionales et au projet d'harmonisation des pratiques comptables en matière coûts des prestations de l'Etat. Le gouvernement suit également avec attention les travaux de l'Office fédéral de la statistique et soutient les efforts du Service cantonal de recherche et d'information statistiques dans ce domaine.

*Francis Randin, chef du Service des finances, 021/316 25 57*

### Révision de la loi sur les finances

En décembre 1999, le député Jean-Claude Rochat demandait une révision de la loi sur les finances (LFIN) afin de doter le parlement de moyens de contrôle semblables à ceux du gouvernement. En octobre 2000, trois ans après la modification de la LFIN instituant le Contrôle cantonal des finances, le Conseil d'Etat a décidé d'entreprendre une refonte complète de la loi. Les dispositions en vigueur ne sont en effet plus adaptées au contexte actuel de l'Etat et aux nouvelles exigences comptables, en matière de transparence financière notamment. Les demandes formulées par M. Rochat seront reprises lors de la rédaction de la nouvelle loi. Le Grand Conseil devrait être saisi de ce dossier en automne 2001.

*Francis Randin, chef du Service des finances, 021/316 25 57*

## DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

### Gestion du lynx: la situation s'améliore

Répondant à une interpellation du député Cornamusaz sur la gestion du lynx dans le canton, le Conseil d'Etat estime que la situation s'est améliorée grâce à un certain nombre de mesures. Sur le plan fédéral, le Concept lynx suisse donne aux cantons une marge de manœuvre et permet d'envisager ces prochains mois le déplacement de quelques lynx en Suisse alémanique. De plus, tous les éleveurs lésés en 1997 ont été entendus par la Conservation de la faune et une nouvelle procédure d'indemnisation a été établie. L'ensemble de ces mesures, y compris les tâches de surveillance et de prévention sur le terrain, nécessite toutefois de nouveaux moyens financiers.

*Cornelis Neet, conservateur de la faune, 021/694 82 01/00*

### Oppositions identiques en grand nombre: pour une réponse dans la FAO

En juin 99, le député Fasel posait plusieurs questions au Conseil d'Etat relatives aux conséquences de la mise à l'enquête de la rive sud du Lac de Neuchâtel. Sur la procédure elle-même, le Conseil d'Etat rappelle l'évolution de ce dossier en une année: des séances avec les milieux concernés, une consultation et surtout une nouvelle mise à l'enquête close le 14 décembre dernier. Quant à la manière de traiter les oppositions, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil une modification de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites permettant, lorsqu'il y a de nombreuses oppositions identiques, de répondre dans la Feuille des Avis Officiels pour éviter

les frais importants qu'entraîne une réponse individuelle en avis recommandé.

*Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021/316 45 00*

### «Fichage» des campeurs à Paléo: pas différent d'une fiche d'hôtel

Le camping de Paléo n'est pas fondamentalement différent des autres campings ou hôtels où les hôtes remplissent des bulletins d'arrivée pour établir leur identité. Le Conseil d'Etat répond ainsi à une interpellation du député Forel qui s'inquiétait de l'intention de la police cantonale de «ficher» les campeurs de Paléo pour l'édition 2000. Ces dispositions sont en vigueur en Suisse, rappelle le Conseil d'Etat qui précise que c'est au regard de l'évolution des délits commis au camping que cette proposition a été faite et non par intention de «fichage». Le Conseil d'Etat rappelle que la sécurité du camping relève de la responsabilité des organisateurs et de la commune de Nyon, qui ont jusqu'ici rejeté cette proposition.

*Pierre Aepli, commandant de la Police cantonale, 021/644 44 44*

## DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

### Réorganisation des arrondissements de l'état civil

Les nouvelles dispositions du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil en vigueur dès le 1er janvier 2000 imposent aux cantons de réorganiser les arrondissements de l'état civil afin d'assurer un degré d'occupation d'au moins 40% par office. Après consultation des préfetures ainsi que des autorités communales et d'état civil concernées, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer 6 arrondissements de l'état civil, soit ceux de St-Cergue, Vaulion, Colombier, Bex, Ormont-Dessous et Constantine, et de rattacher les communes qui en font partie aux arrondissements de Nyon, Romainmôtier-Envy, Morges, Aigle et Avenches, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

*Pierre Schneider, Inspecteur cantonal de l'état civil, 021/316 38 61*

### La médiation familiale restera une activité privée

Le Conseil d'Etat considère que la médiation familiale mérite d'être soutenue en tant qu'activité privée, notamment dans la mesure où elle est susceptible de décharger efficacement les tribunaux. Il estime toutefois prématuré d'édicter une loi-cadre en la matière instituant un statut officiel de médiateur. En effet, une telle institutionnalisation pourrait aller à fins contraires, les meilleures chances de réussite pour une médiation étant effectives avant qu'un conflit ne donne lieu à l'ouverture d'une procédure civile. Il paraît en revanche nécessaire d'informer le public de l'existence de cette méthode de solution de conflits et de préciser que la médiation constitue une activité qui comporte ses règles et ses filières de formation.

*Me Myriam Radoszycki, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 45 45*



## Au cœur du plaisir

En choisissant le plaisir comme thème central de son Cours public annuel, l'Université de Lausanne ouvre à la réflexion quelques uns des multiples aspects d'un sentiment universel. A la fois sensation et émotion, le plaisir est lié à la satisfaction d'une activité vitale. Toujours recherché mais jamais pareil, il accompagne l'être humain durant toute sa vie.

Chaque conférencier de ce cycle de conférences – débats est une personnalité romande qui vit intensément la profession, l'expression artistique ou la discipline qu'il a choisie. En contrechamp, un intervenant universitaire élargit le propos et entame le dialogue avec le public. Jean-Yves Pidoux, sociologue de la culture, coordonne et anime l'ensemble des cours.

Comme les années précédentes, la Cinémathèque suisse s'associe à cette manifestation en proposant en soirée un film à Montbenon à 21h..

**Au programme, le mercredi à Dorigny, 18h15, auditoire 263, BFSH1:**

- **10 janvier: Le voyage**, avec Benoît Aymon, journaliste à la TSR et Francis Scherly, professeur de management du tourisme à l'Ecole des HEC.  
21h: *Sailor et Lula* de David Lynch (1990)
- **17 janvier: La création artistique**, avec Maurice Béjart, chorégraphe, et André Wyss, professeur de littérature française.  
21h: *Vincent et Théo* de Robert Altmann (1990)
- **24 janvier: La transgression**, avec Rosette Poletti, pédagogue et psychologue, et Denis Müller, professeur à la Faculté de théologie.  
21h: *Beau-père* de Bertrand Blier (1981)
- **31 janvier: La découverte**, avec Michel Mayor, astrophysicien, et Pierre Magistretti, spécialiste des neurosciences à la faculté de médecine.  
21h: *L'étoffe des héros* de Philip Kaufmann (1983)
- **7 février: L'effort**, avec Marianne Chapuisat, alpiniste et Françoise Schenk, professeur à l'Institut de physiologie et l'Institut des sciences du sport et de l'éducation physique.  
21h: *Fitzcarraldo* de Werner Herzog (1982)

